

Ouverture de compte professionnel UNIL

Pour l'ouverture des comptes de nouveaux collaborateurs une nouvelle page est mise à votre disposition.

Disponible via la page : <https://www.unil.ch/ci/id>

Comment demander la création d'un compte ?

Commencer par EDU-ID

Pour créer votre compte UNIL vous devez posséder d'un compte EDU-ID. Le compte EDU-ID est un compte valable dans toutes les institutions académiques suisses et qui vous rattachera à l'UNIL. Il vous donnera accès également à nombreux services et offres externes.

Pour créer votre compte EDU-ID vous pouvez suivre la procédure disponible sur [cette page](#).

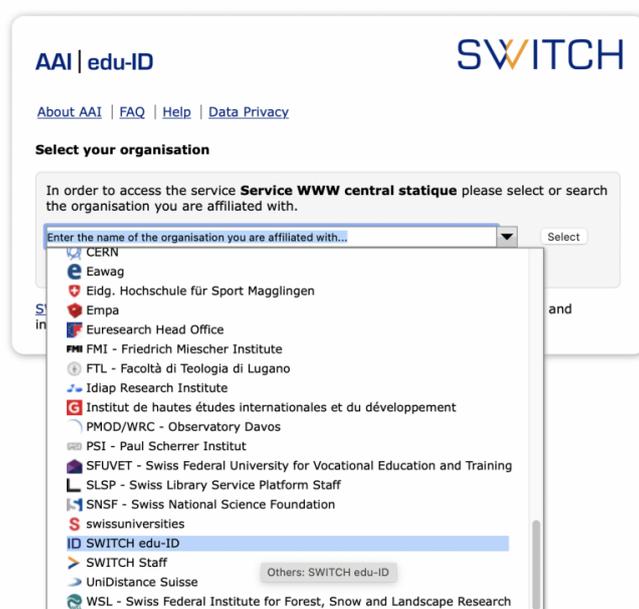
N'oubliez pas de confirmer votre adresse e-mail avant d'avancer à la prochaine étape.

Faire la demande de création de compte UNIL

Pour effectuer la demande de création de compte disponible sur la page : <https://www.unil.ch/ci/id>

!!! Depuis cette page vous devrez choisir de vous authentifier avec l'organisation SWITCH edu-ID. !!!

Vous pourrez alors vous connecter avec les identifiants EDU-ID que vous venez de créer.



Vous pourrez alors compléter les informations sur la nouvelle page sur laquelle vous vous êtes connectés.

Exemples de texte pour remplir les cases : (ce qui est attendu/admis)

Nom : Duriand

Prénom : Kim

Date de naissance : 23.11.1998

Téléphone : 0041 21 692 22 11

Institut/Laboratoire/Centre/Service : CI / BCUL / HEC...

Adresse postale : Place de la Riponne 6, 1014 Lausanne

Groupe de personnes auquel vous appartenez : Le groupe de travail que vous allez rejoindre

Explication/justification : Nouveau collaborateur

Vous pourrez alors envoyer votre demande.

Un e-mail de confirmation vous sera envoyé avec tous les détails et la personne responsable de votre institut pourra traiter votre demande dans les plus brefs délais.

En cas de doute n'hésitez pas de contacter votre personne responsable au sein de l'UNIL qui pourra vous donner de plus amples précisions.

Révision #12

Créé 7 décembre 2021 10:09:36 par Stergios Konstantinidis

Mis à jour 17 décembre 2021 09:30:29 par Stergios Konstantinidis